



AMÉNAGEMENT FORESTIER

2017-2026

FORÊT DE CAP KERIO

Département : Côtes d'Armor

Surface retenue pour la gestion : 66.46 ha

Premier aménagement

Altitudes extrêmes : 80 m - 100 m

Schéma régional d'aménagement : Bretagne



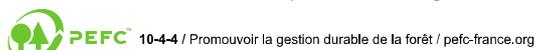
Office National des Forêts

Agence territoriale Bretagne

211 rue de Fougères
35706 RENNES Cedex
Tél. : 02.99.27.47.27

ag.rennes@onf.fr

L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de gestion durable des forêts



Présentation de l'aménagement

La forêt intercommunale de Cap Kério

Le contexte

La forêt intercommunale de Cap Kério est la propriété de la communauté de communes de Lanvollon-Plouha depuis 2001 et se constitue d'un ensemble de parcelles réparties géographiquement dans un massif boisé compact de plus de 200 hectares majoritairement privés.

Cette « jeune forêt publique » est le fruit de la politique entamée par le syndicat d'eau (ancien propriétaire) et poursuivie par la communauté de communes de Lanvollon-Plouha dans le cadre de la protection de la ressource en alimentation d'eau potable en procédant à l'acquisition au fil des ans de petites parcelles privées boisées ou non.

La priorité que cette collectivité accorde à la préservation des sites de captage pour l'alimentation en eau fera évoluer progressivement et régulièrement les limites de la forêt de Cap Kério. Opérées sans véritable prospection préalable, les acquisitions successives se réalisent auprès des propriétaires vendeurs de petites parcelles morcelées dans un contexte sans enjeu agricole ou d'urbanisation.

Aujourd'hui, 141 parcelles cadastrales situées sur les territoires communaux de Pléguien, Tréguidel et Tréssignaux pour une surface totale de 65.6242 ha, relèvent du Régime Forestier par deux arrêtés préfectoraux datés du 11 juin 2012 et du 15 juillet 2015.

La surface retenue pour la gestion, issue du SIG (Système Géographique Informatique) s'établit à 66.46 ha.

Historiquement, ces parcelles sont pour la plupart d'anciennes terres agricoles de petites surfaces dont les talus délimitant les limites cadastrales sont les derniers témoignages de cette époque.

Les boisements

Outre la particularité d'être constituée d'une mosaïque de parcelles de petites surfaces, la forêt de Cap Kério rassemble une diversité de boisements d'origine naturelle ou artificielle aux essences variées.

Sur les 66.46 ha concernés, 59.69 ha sont actuellement boisés ou en cours de boisement et se répartissent ainsi :

- 30.48 de boisements naturels
- 29.21 de plantations

1) Les boisements naturels

Ces peuplements se sont constitués progressivement suite à l'abandon des terres agricoles. On trouve dans ces boisements tous les stades de colonisation naturelle depuis les semis des essences pionnières (saule, bouleau) jusqu'au stade de peuplement avancé de chêne pédonculé. Les différentes structures et dynamiques des peuplements forestiers sont également représentées. Le bouleau domine une grande partie de ces boisements en jeune futaie régulière diamètre compris en 5 et 15 cm). Le saule et le tremble et quelques ormes sont également encore présents à ce stade et disparaissent avec le bouleau pour évoluer à terme vers un peuplement pur de chênes pédonculés de structure à tendance irrégulière qui représentent actuellement 4.50 ha.

Les inventaires et les observations de terrain laissent supposer que le passé agricole a pu jouer un rôle déterminant sur la rapidité et l'évolution de la colonisation par les différentes essences. On retrouve ainsi des petites parcelles aujourd'hui occupées par de taillis de saules, de noisetier, des boulaies pures ou en mélange avec du chêne pédonculé. D'anciens travaux de drainages et de labours réalisés localement sur des stations indemnes d'hydromorphie ont certainement permis d'accélérer le processus de colonisation pour aboutir à la chênaie. L'hétérogénéité des peuplements voisins et qui ont une structure, des essences et un stade d'évolution différents peut s'expliquer par leur historique anthropique.

Très souvent, ces parcelles sont marquées par leur enclavement au milieu d'autres parcelles privées, leur difficulté d'accès et l'absence de limite matérialisées à l'exception des anciens talus comme repères mais qui peuvent être facilement confondus sur le terrain.

2) Les plantations.

Les plantations sont également hétérogènes par leur stade de maturité et les essences qui les composent. Certaines d'entre elles étaient déjà en place lors de leur acquisition tandis que les plus jeunes (2013) ont été réalisées dans le cadre de protection du captage menée par la collectivité.

Les plus anciennes sont constituées d'épicéas de Sitka d'une quarantaine d'années qui n'ont jamais fait l'objet de sylviculture. Des coups de vent ont provoqué localement des trouées de chablis et certains subissent un début d'attaque de dendroctones, un insecte ravageur de cette essence. Ces plantations sont réparties en cinq zones pour une surface totale de 3.65 ha.

7.21 ha de ces plantations concernent des peupleraies réparties sur 14 secteurs différents. Ces plantations sont d'anciennes propriétés privées avec des diamètres qui varient de 20 à 45 cm selon leur âge (inconnu). Les résultats de ces peupleraies sont très divers. Leur qualité est très souvent moyenne à médiocre en raison de l'hydromorphie des stations sur lesquelles elles ont été installées. Seulement six de ces quatorze plantations sont restées à l'état pur de peupleraie. Les autres ont vu se développer un sous étage de recru naturel de chênes pédonculés et de bouleaux. Une d'entre elles (de diam 20 cm) comporte de nombreux sujets secs sur pied ou au sol et peut être considérée condamnée par l'hydromorphie et l'impressionnant développement du chêne de qualité correcte sur toute la zone plantée.

On retrouve également le problème de l'enclavement des parcelles et la difficulté pour leur accès.

Il y a une vingtaine d'années, deux zones voisines pour une surface totale de 6.36 ha ont été plantées en pin maritime avec du châtaignier en mélange qui supporte très difficilement les conditions de sols et considéré sans avenir. Les résineux d'une parcelle ont déjà fait l'objet de travaux d'éclaircies. Cette opération devra rapidement être programmée dans la seconde.

Les autres secteurs de plantations forment un ensemble compact et concernent des essences feuillues. On retrouve principalement le chêne associé au hêtre, de l'aulne glutineux et une petite plantation de châtaigniers en mélange avec du hêtre.

Les plus récentes plantations datent de 2010 et ont été réalisées avec du chêne dans du recru naturel par potet travaillé en faible densité. Au moins un passage en dégagement doit être envisagé pour affranchir les plants de la concurrence du recru.

De texture limoneuse, l'ensemble des sols de ce massif, développés sur des micaschistes, se caractérise par une hydromorphie localement très marquée en saison hivernale et un caractère très sec en période estivale. Leur fertilité varie selon leur profondeur mais reste globalement faible.

Infrastructure : Le massif boisé dans lequel s'intègrent les parcelles de Cap Kério est traversé par deux pistes empierrées et une multitude de sommières en terrain naturel inutilisables en période hivernale ou de fortes pluies. De nombreuses parcelles sont entièrement enclavées au milieu de propriétés privées et ne bénéficient d'aucun chemin d'accès.

Accueil du public : Des parcours balisés de VTT traversent le massif et sont régulièrement empruntés. Le maillage des chemins ruraux qui traversent le massif est également utilisé par des promeneurs ou randonneurs.

Biodiversité

Le site de Cap Kério se trouve en situation de véritable plateau humide caractérisé par des zones hydromorphes. Deux petites zones de milieux landicoles ouverts ont fait l'objet de travaux de réhabilitation et des entretiens sont régulièrement réalisés pour leur maintien. Il existe de nombreuses zones humides plus ou moins prononcées sur le site de Cap Kério avec une végétation et une dynamique propres à ces milieux. Elles seront conservées et préservées lors des périodes d'exploitation tout comme le maillage d'anciens fossés d'écoulement datant de la période agricole.

Quelques talus portent les plus vieux arbres souvent à l'origine de ces boisements naturels. Ils seront maintenus pour constituer une trame de vieux bois à haute valeur biologique (bois mort, sénescents à cavités).

Les prairies régulièrement fauchées et maintenues en milieu ouvert participent également à la biodiversité par leur richesse floristique.

Objectifs de l'aménagement

Compte tenu des différents éléments définissant le contexte des sites, les objectifs de cet aménagement et de la gestion proposée sont :

- **la préservation de l'état boisé et de la ressource en eau pour les sites**

En objectifs associés pour l'ensemble de la forêt :

- **la protection des milieux et la valorisation de la biodiversité**
- **la production de bois**
- **l'accueil du public et la préservation du paysage**

La durée de cet aménagement a été fixée à 10 ans*

***Plusieurs facteurs ont conduit à fixer une durée exceptionnellement courte pour cet aménagement.**

1° *La volonté de la collectivité de poursuivre sa politique d'acquisition permettra d'atténuer dans le temps le morcellement des parcelles. Les moyens d'accès seront facilités par la réunion des boisements isolés et les techniques d'exploitation seront à la hauteur des volumes commercialisables.*

2° *L'absence d'urgence sylvicole pour de nombreuses parcelles occupées par ces boisements naturels : certaines en raison de leur faible capital sur pied pour les plus anciennes occupées par la chênaie adulte, les plus jeunes poursuivant leur dynamique naturelle de colonisation vers ce type de peuplement ne nécessiteront, pour la plupart, des opérations d'améliorations qu'au terme de cette période.*

3° *Il existe une association de propriétaires forestiers privés sur le massif dont l'action reste aujourd'hui en sommeil. Cet aménagement est le point de départ d'une première véritable gestion sylvicole de Cap Kério dont les réalisations mises en œuvre durant ces 10 ans doivent être mises parallèlement à profit pour sensibiliser, redynamiser l'intérêt d'une politique forestière auprès de cette association. L'ensemble de ce massif (public et privé) est intégré dans le périmètre de protection rapproché des cinq captages d'eau potable. La réunification des parcelles et des moyens techniques dans une politique forestière globale du site justifiera une gestion sylvicole d'autant plus efficace et cohérente du massif dans le cadre de l'enjeu de protection pour la ressource en alimentation de l'eau potable.*

3° *La priorité des interventions sylvicoles pour les dix ans à venir sur l'ensemble des plantations.*

Au terme de ces dix ans, un bilan foncier des acquisitions réalisées par la collectivité doit être fait. La révision de cet aménagement intégrera ces nouvelles parcelles dans une politique forestière à plus long terme de Cap Kério.

Synthèse et principe de gestion

Aucun parcellaire forestier n'existe actuellement sur le massif. A partir de ce document, les 141 parcelles cadastrales seront regroupées au sein d'un parcellaire forestier décomposé en trois secteurs géographiques.

A l'issue de cet aménagement, la définition géographique de ces trois parcelles forestières permettront d'intégrer les nouvelles acquisitions sans changement de leur limite dans l'espace mais uniquement de surface en gestion (voir carte du parcellaire forestier).

Chaque parcelle forestière est composée d'unités de gestion (UG) elles même découpées par des unités de description (UD) issues des inventaires de terrain.

P	S (ha)	UG	S (ha)	UD	S (ha)
1	22,33	A	3,37	1	2,00
				7	0,29
				8	0,73
				28	0,35
		B	4,16	21	1,00
				22	2,89
				27	0,27
		C	12,23	2	0,56
				4	0,29
				6	0,18
				9	0,57
				13	0,59
				14	0,42
				15	0,30
				16	0,45
				17	0,28
				18	0,56
				19	1,40
				20	0,85
				25	4,17
				26	0,26
				30	0,33
				31	0,37
				29	0,65
		D	2,57	10	0,90
				11	0,24
				12	0,56
				23	0,26
				24	0,08
				3	0,13
				5	0,40

P	S (ha)	UG	S (ha)	UD	S (ha)
2	17,80	A	7,03	1	3,47
				2	1,15
				3	2,03
				14	0,38
				4	0,42
				5	0,80
				6	0,68
		B	10,77	7	0,25
				8	0,92
				9	0,39
				10	0,32
				11	0,31
				12	0,30
				13	1,19
				15	0,42
				16	0,60
				17	0,43
				18	0,48
				19	0,61
				20	0,49
				21	0,39
				22	0,54
				23	0,42
				24	0,32
				25	0,49

P	S (ha)	UG	S (ha)	UD	S (ha)		
3	26,33	A	3,60	13	1,02		
				24	0,44		
				26	0,46		
				29	0,39		
				30	0,29		
				36	0,78		
				37	0,22		
				B	5,35	4	1,55
						3	1,24
						5	0,88
		9	0,88				
		12	0,80				
		2	0,27				
		C	12,54	11	1,34		
				15	1,96		
				16	1,69		
				17	0,54		
				18	0,25		
				19	3,59		
				20	0,64		
				21	0,25		
				22	0,13		
				23	0,48		
				28	0,22		
				32	0,24		
		D	4,84	33	0,67		
				34	0,27		
				1	0,06		
				6	0,49		
				7	0,08		
				8	0,32		
				10	0,00		
				14	1,50		
		25	0,45				
		27	0,48				
		31	0,71				
		35	0,67				
		38	0,08				

Enjeu de la sylviculture et itinéraire sylvicole (59.05 ha)

Le groupe de régénération (6.97 ha)

Le groupe de régénération rassemble les UG A des parcelles 1 et 3 et concernent l'ensemble des peuplements d'épicéas de Sitka pour 3.52 ha et 3.45 ha de peupleraie.

Les épicéas de Sitka : ces plantations d'une quarantaine d'année arrivent à maturité et subissent des débuts d'attaques de dendroctones avec quelques chablis pour deux d'entre elles. La priorité de l'état boisé à Cap Kério impose de régénérer rapidement ces peuplements. Deux modes de renouvellement basés sur le critère de surface sont proposés pour ces plantations.

1° - trois zones ont de faible surface (0.35 ha, 0.44 ha et 0.73 ha) et sont entourées de boisements feuillus. Après la récolte complète des résineux, la régénération de ces petites parcelles peut être basée sur la dynamique du recru naturel feuillu. Les parcelles voisines démontrent la rapidité de la colonisation des milieux ouverts avec des essences adaptées aux stations (bouleau, chênes pédonculés) et à l'enjeu de protection de Cap Kério. Des semis naturels d'épicéas de Sitka peuvent également apparaître, se développer sans travaux spécifiques de dégagement et participer à la diversité forestière.

2° - une zone de deux hectares se situe dans un contexte plus agricole et ne pourra pas prétendre par sa surface et son environnement à une colonisation naturelle suffisamment rapide. Le renouvellement proposé est la plantation avec du chêne pédonculé (les conditions stationnelles ne sont pas optimum pour le chêne sessile) comme essence principale. L'accompagnement n'est pas forcément ici une priorité si on considère que le recru naturel pourra jouer ce rôle dans le temps.



Epicéas de Sitka à récolter

Les peupleraies : on distingue deux types de peuplement au sein de ces peupleraies qui conditionneront leur mode de renouvellement.

1° peupleraies avec sous étage feuillu naturel constitué de bouleaux et de chênes pédonculés au stade jeunesse (P1 ud 7 et P13 ud 13,30). L'enjeu du maintien de l'état boisé dans le temps par des peuplements pérennes justifie de ne pas renouveler ces peupliers, après leur récolte, par une nouvelle plantation mais de favoriser le recru naturel déjà installé et qui s'intègre parfaitement dans le contexte de Cap Kério pour constituer le peuplement d'avenir.

2° peupleraies pures (ud 26, 29,36,37 de la parcelle 3). Toutes plantations de petites surfaces (< 0.75 ha) sont voisines d'autres peupleraies privées. Le souci et l'intérêt d'appliquer une gestion globale du milieu boisé sur le massif en associant les propriétaires voisins au moment de la récolte peut influencer sur le mode de renouvellement de ces peupliers. Deux options peuvent alors être envisagées

A – Renouvellement par plantations de peupliers si les surfaces rassemblées constituent un ensemble cohérent et justifiant un intérêt et une mise en valeur de la populiculture locale.

B – Après récolte, le choix d’orienter ces espaces vers des boisements naturels par la colonisation de recru naturel (possible sur les très petites surfaces et le contexte boisé environnant) complété ou non par des plantations de chênes pédonculés).

La courte période retenue pour cet aménagement permettra à son terme après concertation, de retenir une des deux options proposées.



Organisation spatio-temporelle du groupe de régénération

Années	Unités de programmation de coupe			Groupe	Surf totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Observations
	Pelle	UG	UD						
2017-2021	1	A	1,8,28	REG	3,37	3,08	FEPS4	RA	Début de 1ère période
	3	A	24	REG	3,6	0,44	FEPS4	RA	
	3	A	13	REG	3,6	1,02	FPEU4	RA	Sous étage à préserver
	TOTAL PERIODE 1						4,54		
2022-2026	3	A	26, 36, 37	REG	3,6	1,46	FPEU4	RA	Organiser la récolte en même temps que les peupleraies voisines
	1	A	7	REG	3,37	0,29	FPEU3	RA	Fin de période
	3	A	29, 30	REG	3,6	0,68	FPEU3	RA	
	TOTAL PERIODE 2						2,43		
TOTAL GENERAL						6,97			

Le groupe de futaie irrégulière (52.08 ha)

Le mode de gestion proposée pour la forêt de Cap Kério est la futaie irrégulière. Son principe, basé sur le boisement permanent, est de profiter de la dynamique naturelle des essences en place pour une régénération continue, de favoriser la diversité, d'en limiter les coûts de gestion, tout en évitant les coupes rases.

Le traitement irrégulier est le mode de gestion qui remplit pleinement les enjeux de l'état boisé dans le cadre de la protection de la ressource en eau des captages. La futaie irrégulière nécessite la représentation permanente de toutes les classes d'âge et de diamètre au sein des peuplements. Actuellement, la surface des peuplements de Cap Kério avec une structure à tendance irrégulière est de 18.71 ha.

Dans un souci de cohérence de gestion du massif, tous les autres peuplements (plantations et peuplements naturels réguliers) seront gérés sur ce mode de gestion. Les premiers passages en coupe à rotation de 8 et 10 auront pour but dans cette période d'amorcer l'étagement des plantations et des boisements naturels et de conforter les essences de lumière telle que le chêne pédonculé.

Sur les 52.08 ha du groupe de futaie irrégulière, 35.54 ha ne seront pas concernés par le programme de coupe pour les dix ans à venir pour les motifs suivants :

- faible capital sur pied : Il s'agit essentiellement de futaie à tendance irrégulière dominée par le chêne pédonculé. Ces peuplements concluent le long processus de la colonisation d'anciennes terres agricoles. Ils évoluent maintenant lentement et correspondent idéalement aux boisements recherchés dans le cadre de la protection de captage de Cap Kério. Ils affichent souvent un faible capital sur pied ($G \leq 18 \text{m}^2/\text{ha}$) et ne nécessitent pas d'intervention avant la fin de cette courte période d'aménagement.
- évolution naturelle vers un boisement pérenne sur la base de chêne pédonculé. Ces jeunes peuplements sont actuellement dominés par les bouleaux qui par le temps laissent place aux chênes pédonculés qui s'affranchissent de toute concurrence ligneuse sans nécessiter d'intervention.
- parcelles de surface réduite, enclavées, difficiles d'accès avec un faible volume mobilisable : trop de contraintes sont rassemblées pour prétendre mettre en place une sylviculture. Au terme de la période, les nouvelles acquisitions et la mobilisation des propriétaires voisins devraient permettre d'intégrer ces parcelles dans la nouvelle programmation de coupe. Il faut noter que l'absence d'intervention ne met pas en péril l'aspect boisé de ces parcelles sur la période, objectif principal recherché à Cap Kério.
- plantations récentes concernées uniquement par des travaux de dégagement.

Ces peuplements, dans lesquels aucune exploitation n'est programmée, correspondent aux Unités de Gestion (UG) B de la parcelle 1, B de la parcelle 2 et C de la parcelle 3.

Itinéraire sylvicole des peuplements

Les plantations de pins maritimes : les passages en coupe dans ces plantations, encore jeunes, devront favoriser l'apparition de semis naturels feuillus par l'apport de lumière. Les éclaircies pourront être intensives à chaque fois que les diamètres des résineux le permettront. Le port du pin maritime facilite le développement d'un sous étage qui conduira à terme à un peuplement mélange feuillu/résineux. A noter qu'une de ces deux plantations de pins, jamais éclaircie, sera le seul peuplement à bénéficier de deux passages en coupes sur les 10 ans à venir.

Les plantations feuillues :

-le chêne : lors des premières éclaircies, les choix devront privilégier la vigueur des tiges sans souci véritable de leur conformation. L'objectif n'étant pas ici la production. Les prélèvements dans ces plantations concerneront essentiellement le hêtre mis en accompagnement et qui présente par endroit une concurrence sévère.

- les aulnaies : cette essence à croissance rapide nécessite des éclaircies assez fortes avec des rotations établies à 8 ans. L'intensité des prélèvements et leur fréquence permettront l'apparition rapide de semis naturels qui viendront débiter l'étagement de la structure.

- les châtaigniers : les conditions stationnelles (compacité du sol) ne correspondent pas véritablement à cette essence qui présente localement des signes de dépérissement. Les passages en coupe permettront de favoriser les essences d'accompagnement (chênes rouges et merisiers) qui semblent moins souffrir du sol.

- les peupliers : il s'agit de quatre plantations réalisées sur des zones à tendance trop hydromorphes pour cette essence et qui ont vu se développer rapidement en sous étage une jeune futaie de recrus naturels dense de chênes pédonculés, de bouleaux et localement de frênes (diamètre de 5 à 20 cm). L'avenir de ces peupliers est très souvent compromis par le jeu de la concurrence et des conditions de sol (nombreux sujets dépérissants ou secs sur 12 parcelle 3).

Dans le contexte de protection de Cap Kério, il est préférable de favoriser la jeune futaie naturelle qui constitue un boisement pérenne. Les passages en coupe viseront principalement l'enlèvement des peupliers sans être pour autant systématique et transformer ainsi ces plantations en futaie irrégulière principalement dominée par le chêne pédonculé. Ces plantations n'ont pas été classées dans le groupe de régénération en raison du peuplement que constituait déjà le sous étage et considéré comme une jeune futaie. Les récoltes de ces peupliers se réaliseront sans rupture de l'état boisé.



Exemple d'une peupleraie colonisée le recru feuillu

Recru naturel

Dans la période à venir, cette parcelle sera le seul boisement naturel intégré au programme de coupe. Ce peuplement, (P2 ud 21) d'un hectare, situé en bordure de piste, fera l'objet d'une coupe d'amélioration pour favoriser les chênes pédonculés de tous diamètres. Cette intervention aura avant tout un but sylvicole mais sera l'occasion de mettre en évidence la nécessité de rassembler un minimum de critère pour pouvoir appliquer une sylviculture à Cap Kério sur ce type de boisement :

- des diamètres minima de commercialisation
- une surface qui assure un volume minimum
- un accès et une desserte suffisante



L'évolution des boisements naturels

Les zones hors sylviculture (7.41 ha)

Ces espaces concernent :

- des prairies (4.77 ha)
- des terres agricoles (0.90 ha)
- des zones techniques des forages (0.70 ha)
- des milieux landicoles (0.34 ha)
- une zone d'accueil du public (0.32 ha)
- un parking (0.06 ha)

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT INTERCOMMUNALE DE CAP KERIO
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	22 - Côtes d' Armor		
Communes de situation	PLEGUIEN	TREGUIDEL	TRESSIGNAUX
N° ONF de la région nationale IFN de référence	108- Bretagne Nord		
Schéma régional d'aménagement de référence	Bretagne		

Type d'aménagement forestier	Premier aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2017	2026

Détail des forêts aménagées			<i>dernier aménagement</i>		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	<i>date arrêté</i>	<i>année de début</i>	<i>année d'échéance</i>
Forêt intercommunale de Cap Kério	F492850	65 ha, 62a 42ca			

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	65 ha, 62a 42ca
Surface retenue pour la gestion	66,46 ha
Surface boisée en début d'aménagement	59,69 ha
Surface en sylviculture de production	59,05 ha

COMMENTAIRES :

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 7 ha	faible	moyen 42 ha	fort 17 ha	66 ha
Fonction écologique		ordinaire 66 ha	reconnu	fort	66 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local	reconnu 66 ha	fort	66 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 66 ha	faible	moyen	fort	66 ha

En enjeu de production ligneuse, ont été classés en enjeu fort l'ensemble des peuplements d'épicéas de Sitka et de pins maritimes dont la production biologique est estimée supérieure à 8 m³/ha/an et les peupleraies (>5m³/ha/an). 42 ha de peuplements feuillus ont été classés en enjeu moyen de production.

La surface classée en enjeu reconnu dans la fonction sociale correspond aux périmètres rapprochés de protection des captages.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	66 ha	Arrêtés du 28/02/2011 et du 15/02/2015

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	6 ha
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : Les problèmes sanitaires concernent des attaques de dendroctones sur les épicéas de Sitka pour 3,65 ha et des dépérissements de peupliers liés à l'hydromorphie prononcée des stations sur 1,95 ha (P2 ud 2 et P3 ud 12)

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	60 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : L'absence de réseau de desserte associée au morcellement des parcelles boisées et à l'enclavement de nombreuses d'entre elles entraineront des difficultés pour la mobilisation des bois

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	80 m	100 m

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Chêne rouvre ou pédonculé		30%
Autres feuillus		21%
Peuplier divers		12%
Bouleau		11%
Pin maritime		11%
Epicéa de sitka		6%
Aulne		4%
Saule		3%
Châtaignier		1%
Noisetier		1%
	TOTAL	100%

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
FCHEE	Jeune chênaie stade éducation	5,08 ha	8%
FCHE1	Jeune chênaie diamètre 5/10 cm	5,37 ha	8%
FCHE2	Chênaie diam 15/20 cm	2,73 ha	4%
FA.F1	Futaie jeunes feuillus divers diam 5/10 cm	1,76 ha	3%
FBOU1	Futaie bouleau diam 5/10 cm	2,60 ha	4%
FBOU2	Futaie bouleau diam 15/20 cm	3,23 ha	5%
FAUL2	Plantation aulne diam 15/20 cm	2,43 ha	4%
FCHT2	Plantation châtaignier diam 15/20 cm	0,88 ha	1%
TSAU	Saulaie	1,45 ha	2%
TNOI	Taillis noisetier	0,80 ha	1%
FPEU3	Peupleraie diam 30/35 cm	4,59 ha	7%
FPEU4	Peupleraie diam 35/40 cm	2,62 ha	4%
FP.M2	Plantation pin maritime diam 15/20 cm	6,36 ha	10%
FEPS3	Plantation épicéa de Sitka diam 30/40 cm	3,65 ha	5%
IAFRI	Futaie irrégulière feuillus/résineux divers	16,14 ha	24%
PRA	Prairies	4,77 ha	7%
AGR	Terres agricoles	0,90 ha	1%
LAN	Landes	0,34 ha	1%
EMP	Structures forages	0,70 ha	1%
ACP	parking	0,06 ha	0%
TOTAL		66,46 ha	

COMMENTAIRES :

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	6,97 ha	
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	52,08 ha	
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	7,41 ha	
TOTAL	66,46 ha	

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne pédonculé		50,26 ha	85,1%	140	55
Pin maritime		6,36 ha	10,8%	60	50
Aulne glutineux		2,43 ha	4,1%	60	50
TOTAL		59,05 ha			

COMMENTAIRES :

2.3 Effort de régénération

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	6,97 ha		
Surface d'équilibre (Se)	0,38 ha		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	6,97 ha		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	3,65 ha		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	6,97 ha		
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	0,00 ha		
Surface à ouvrir (So)	3,65 ha		
Surface à terminer (St)	3,65 ha		
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (<i>sans coupe</i>)	0,00 ha		
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0,00 ha		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	52,08 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)			
Cible densité de perches à l'équilibre			
Etat général de maturité des peuplements			
Indicateurs de renouvellement		valeur observée	note forêt
Surface terrière		18,0 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%		
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)		40 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	5,20 ha		

COMMENTAIRES :

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Parcelle	surface totale	UG	Surface	surface en sylv.	Surf. À ouvrir	Surf. à terminer	Rotation	groupe
1	22,33	A	3,37	3,37	3,37	3,08 ha		REGENERATION
		B	4,16	4,16			8 et 10	FUTAIE IRREGULIERE
		C	12,23	12,23				FUTAIE IRREGULIERE
		D	2,57	0,00				HORS SYLVI.
2	17,8	A	7,03	7,03			8	FUTAIE IRREGULIERE
		B	10,77	10,77				FUTAIE IRREGULIERE
3	26,33	A	3,60	3,60	3,60	0,44 ha		REGENERATION
		B	5,35	5,35			8	FUTAIE IRREGULIERE
		C	12,54	12,54				FUTAIE IRREGULIERE
		D	4,84	0,00				HORS SYLVI.
Totaux			66,46	59,05	6,97	3,52		

COMMENTAIRES :

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code coupe	Observations
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2017	2	A	Ud 1	AME	7,03 ha	3,47 ha	FP.M2	APBR	
2018	2	A	Ud 3	AME	7,03 ha	2,03 ha	FCHE1	APBF	
2018	3	B	Ud 12	AME	5,35 ha	0,80 ha	FCHP1	APBF	
2018	1	A	Ud 1,8,28	REGE	3,37 ha	3,08 ha	FEPS3	RA	
2018	3	A	24	REGE	3,60 ha	0,44 ha	FEPS4	RA	
2019	3	B	Ud 3,4,5,9	AME	5,35 ha	4,55 ha	FA.F2	APBF	
2020	1	B	Ud 27	AME	4,16 ha	0,27 ha	FA.F2	APBF	
2020	2	A	Ud 2,14	AME	7,03 ha	1,53 ha	FA.F2	APBF	
2024	1	B	Ud 21	AME	4,16 ha	1,00 ha	FCHP1	APBF	
2025	1	B	Ud 22	AME	4,16	2,89	FP.M2	APBR	
2025	2	A	Ud 1	AME	7,03 ha	3,47 ha	FP.M2	APBR	

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	206 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	2 170 m ³

COMMENTAIRES : Dans le groupe de régénération, seules les parcelles d'épicéas de Sitka ont été programmées en raison du caractère urgent de la récolte.

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles					
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Coût total indicatif	I/E*
3CHE2	Plantation de chênes	P1 Ud1	2,00 ha	12 900 €	I
	dégagement des jeunes plantations	P1 Ud 26	4,5 ha	6 300 €	E
		P2 Ud 13			E
		P3 Ud 11, 16			E
Total				19 200 €	
soit annuellement				1 920 €/an	

* Investissement ou Entretien

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois	Surface boisée
---	-----------------------

Le faciès des peuplements ne permet de justifier le classement de l'un d'entre eux en îlot de sénescence ou de vieillissement. Cependant, l'ensemble des gros bois et très gros bois situés en alignement sur les talus délimitant le parcellaire cadastrale devront être conservés au titre de la biodiversité.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	OUI
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	OUI
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	OUI
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	OUI
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	OUI

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

--

3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	5,8 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	342 m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)	107 m ³ /an		
Résineux (r)	110 m ³ /an		
Total tiges (1 = f + r)	217 m ³ /an	0 m ³ /an	0 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)			
Total bois fort (1 + 2)	217 m³/an	0 m³/an	0 m³/an
dont % de prod. accid.			
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	3,3 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	3,7 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	101 m ³ /an		
Amélioration			
Autres (dont irrégulier)	116 m ³ /an	0 m ³ /an	0 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	4 855 €		
Recettes chasse			
Autres recettes			
<i>Subventions et aides possibles</i>			
Dépenses travaux sylvicoles	1 920 €		
Dépenses travaux infrastructure			
Dépenses travaux non sylvicoles			
Frais de garderie (forêts de collectivités)	486 €		0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	133 €		
Bilan annuel	2 316 €	0 €	0 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	35 €	0 €	0 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	39 €	0 €	0 €

* Période du bilan passé :

Impôts (forêts domaniales)	
Travaux sylvicoles à objectif de protection (FD RTM)	
Contrats FFN (forêts de collectivités)	- Localisation : - Dette restante (€) :

Consultations et obligations réglementaires	date
Consultation communes de situation (forêts domaniales)	
Délibération de la collectivité propriétaire	

COMMENTAIRES :

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : L.Pioline

Etude de terrain et inventaires : O.Dugué, C.Guézou, L.Pioline

Cartographie : G.Boulevard

Rédigé le 26/05/2016
par Le chef de projet aménagement
Signé : L.Pioline

Vérifié le 15/06/2016
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : JB.Fiat

Proposé le 15/06/2016
par Le directeur d'agence
Signé : J.L Bisch

Liste des cartes

Carte de situation

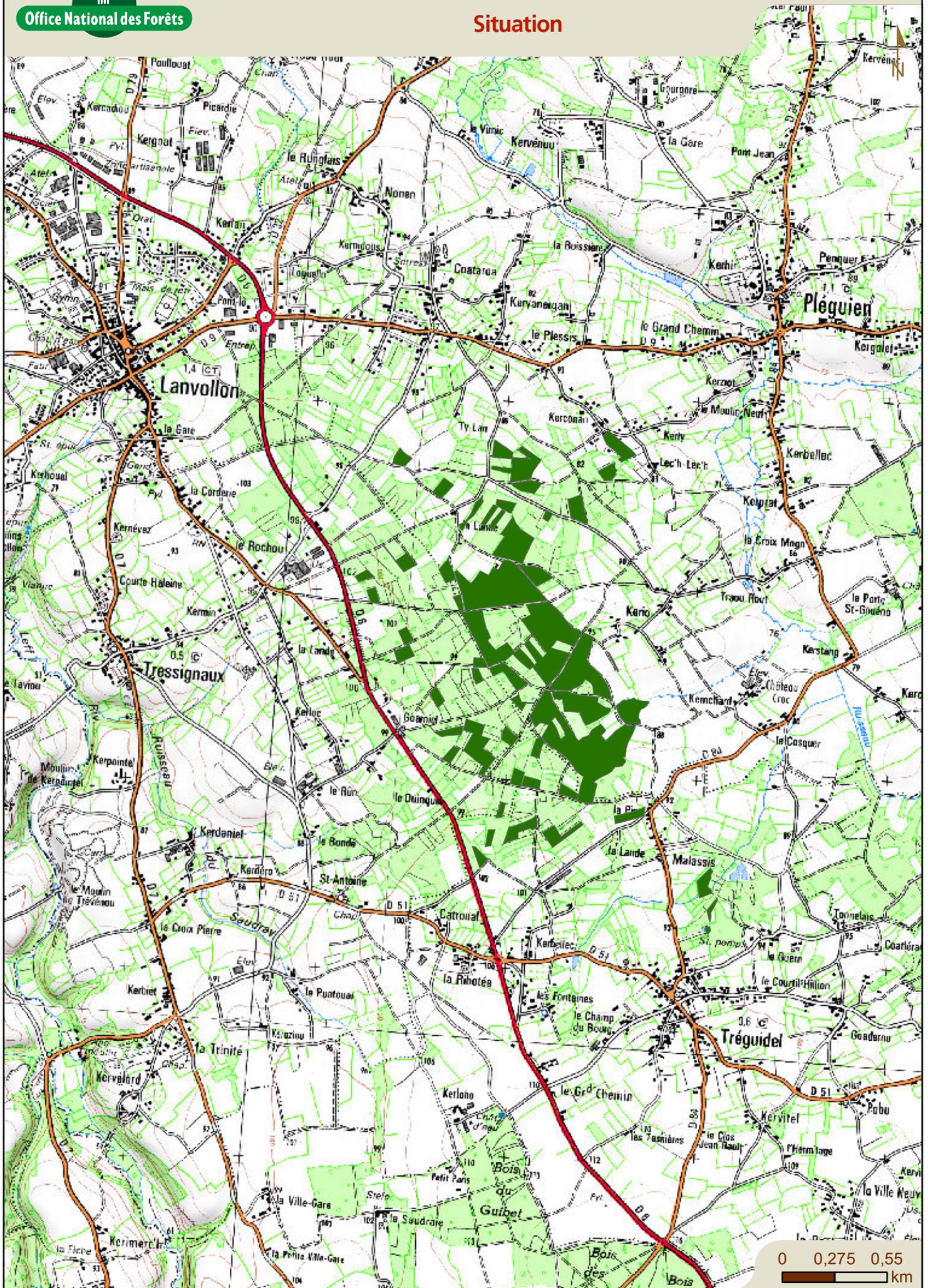
Carte du parcellaire forestier

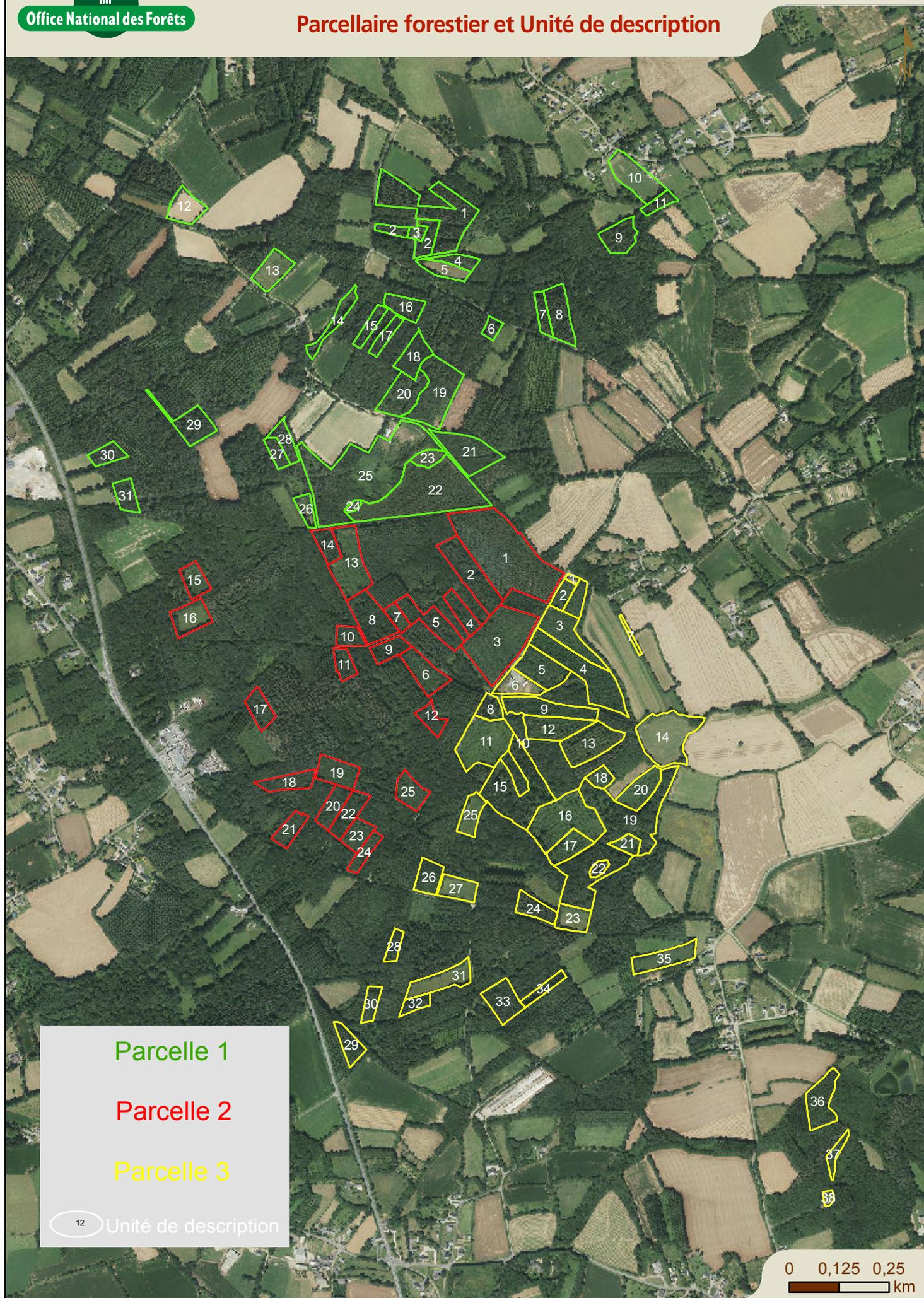
Carte des essences prépondérantes

Carte d'aménagement

Carte des origines des boisements

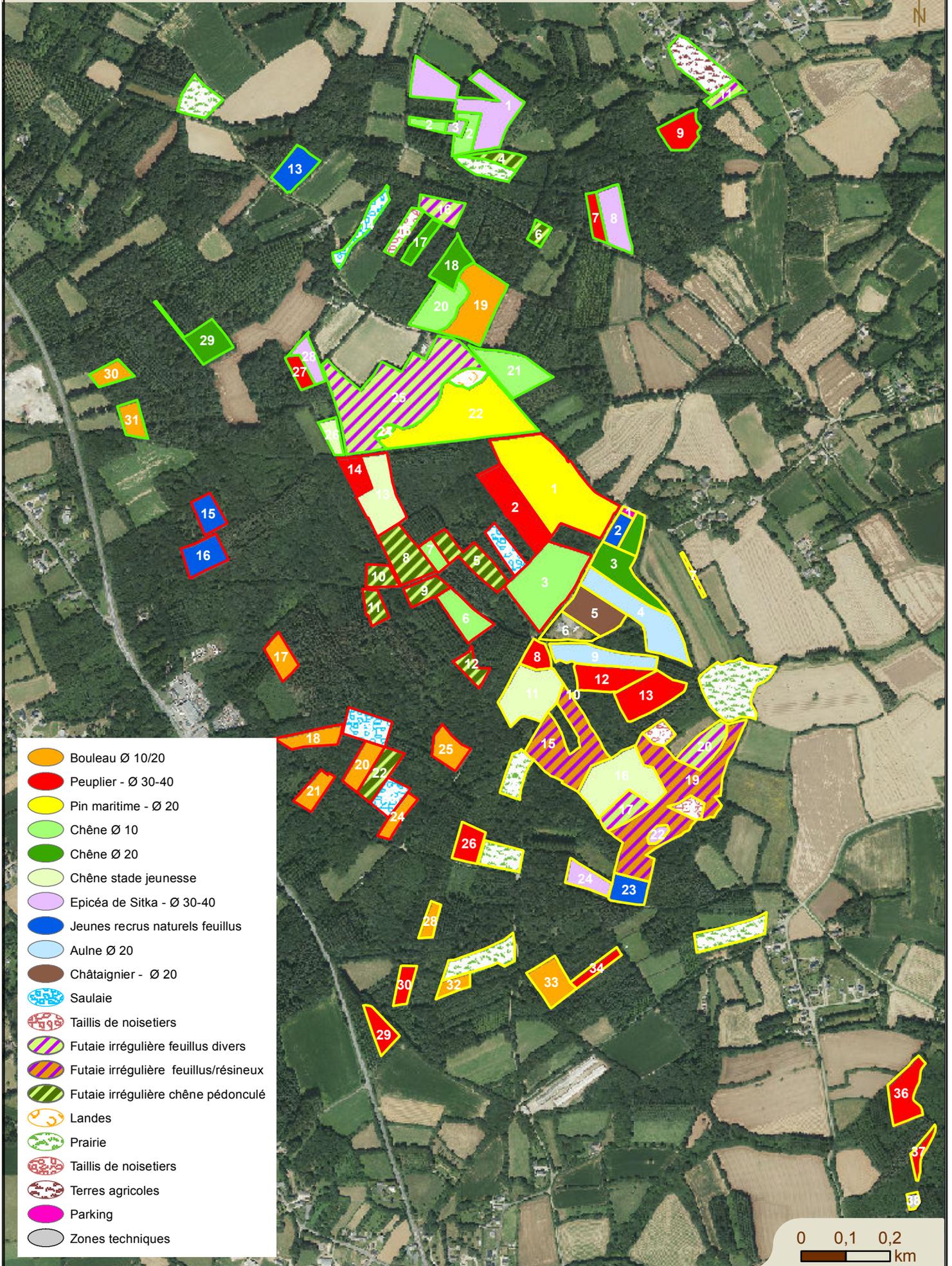
Carte du parcellaire cadastral

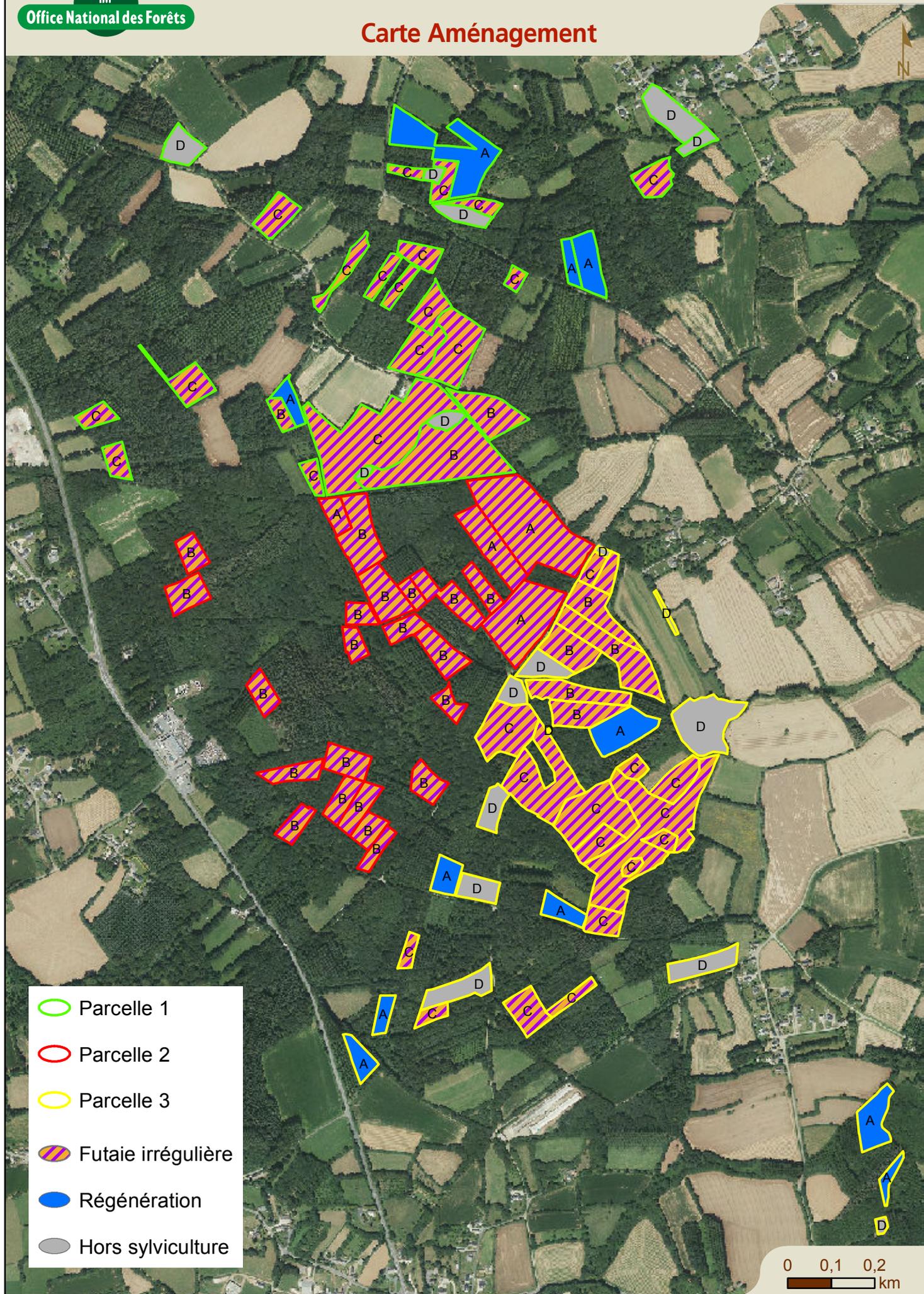




Parcelle 1
Parcelle 2
Parcelle 3

12 Unité de description



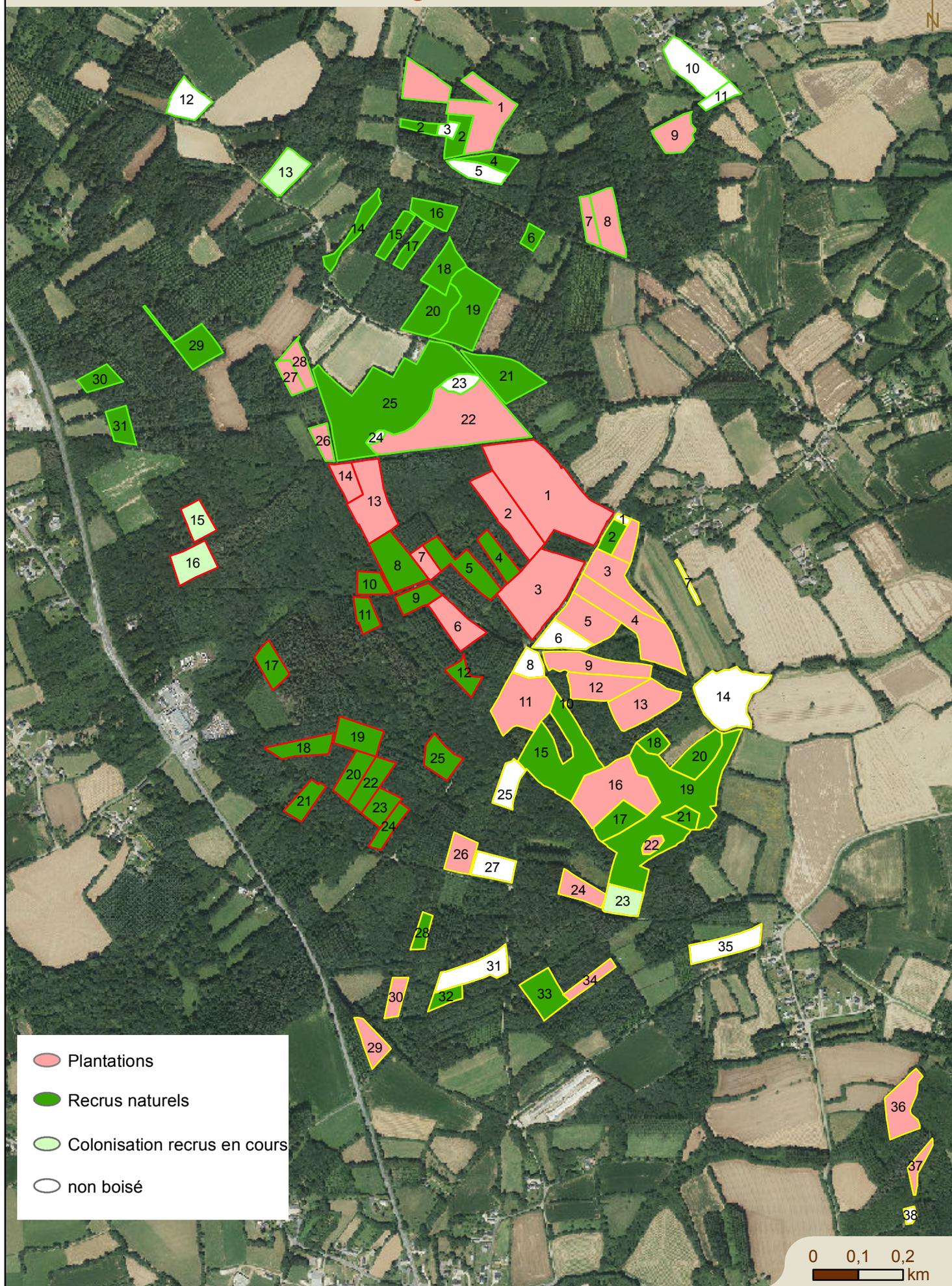


- Parcelle 1
- Parcelle 2
- Parcelle 3
- Futaie irrégulière
- Régénération
- Hors sylviculture

0 0,1 0,2 km
1:11 000



Origines des boisements



- Plantations
- Recrus naturels
- Colonisation recrus en cours
- non boisé

0 0,1 0,2 km
1:11 000

